



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT-ARBOGAST

Fondée en 1912

Siège : 2 rue du Général Reibel • 67850 Herrlisheim
Gymnastique – Musique – Théâtre – Tennis de Table - Marche

<http://www.asc-saint-arbogast.com/>

Règlement intérieur section gymnastique, pilates, fitness et tennis de table

Règles de fonctionnement et de vie collective

Le présent règlement intérieur a pour but de définir les règles de fonctionnement, de sécurité et de respect mutuel au sein du club. Il s'applique à tous les membres, encadrants, bénévoles, parents, visiteurs et toute personne fréquentant les installations du club, afin de garantir un climat propice à la pratique sportive et à la convivialité.

1. Adhésion et cotisation

- Toute personne souhaitant rejoindre le club doit remplir un dossier d'adhésion, prendre connaissance du présent règlement et s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le Comité.
- La cotisation est exigible en début de saison. Elle permet de couvrir les frais d'assurance, d'utilisation des infrastructures et d'encadrement.
- Le non-paiement de la cotisation entraîne la suspension temporaire du droit de participer aux activités proposées par le club.
- Les membres s'engagent à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport concerné ou un questionnaire de santé pour les mineurs dès lors qu'il sera nécessaire.
- En cas de départ en cours d'année, la cotisation reste acquise au club, sauf cas de force majeure apprécié par la direction.
- 2 cours à l'essai de l'activité sont autorisés avant le règlement de la cotisation.
- La cotisation annuelle demandée ne comprend pas les éventuels stages et le déplacement aux compétitions.

2. Respect et comportement

- Le respect d'autrui, des règles et des décisions du Comité et des encadrants est primordial au sein du club.
- Tous comportement violent, discriminatoire, insultant ou portant atteinte à l'intégrité physique ou moral d'une personne est strictement interdit et pourra entraîner des sanctions.
- Le port d'une tenue adaptée à la discipline pratiquée est obligatoire. La propreté des vestiaires, installations et équipements doit être respectée par tous.
- Il est interdit de fumer, vapoter ou consommer de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte du club.
- Tout membre s'engage à adopter une attitude fair-play, aussi bien lors des entraînements que des rencontres officielles ou amicales.

3. Participations aux activités

L'accès aux équipements est réservé aux membres à jour de leurs cotisations et disposant de l'autorisation requise.

4. Sécurité

- Le respect des consignes de sécurité propre à chaque discipline est impératif. L'utilisation du matériel se fait sous la supervision des encadrants.
- En cas d'accident ou de blessure, il est obligatoire de prévenir immédiatement un membre de l'encadrement ou la direction.
- Les issues de secours et voies d'accès doivent être dégagées en permanence.

5. Utilisation des locaux et du matériel

- Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être utilisés conformément à leur destination et entretenus avec soin.
- Tout dysfonctionnement ou dégradation doit être signalé dès constatation à l'entraîneur ou à la direction.
- Le matériel doit être rangé après chaque utilisation.
- Les objets personnels laissés dans les vestiaires relèvent de la responsabilité de leur propriétaire. Le club ne saurait être tenu responsable des pertes ou vols.
- L'utilisation d'équipements personnels doit être validée par la direction : le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.

6. Encadrement et rôle des bénévoles

- Les membres de l'encadrement sont garants du respect du présent règlement et du bon déroulement des activités.
- Les bénévoles, essentiels au fonctionnement du club, sont tenus de respecter la charte éthique du club et d'agir dans l'intérêt collectif.
- Les décisions d'encadrement, prise dans l'intérêt du groupe, doivent être suivies par tous.

7. Communication

- Les informations importantes (horaires, modifications, évènements...) sont diffusées par les canaux officiels du club (courriels, affichages, site web....).
- Chaque membre doit consulter les informations transmises et signaler tout changement d'adresse ou de contact à la direction.
- Les prises de paroles publiques au nom du club sont réservées à la direction ou aux personnes mandatées à cet effet.

8. L'organisation des entraînements

- Dans certaines sections des horaires par groupe de niveau sont mis en place. Les entraîneurs désigneront le groupe de votre enfant après les séances d'essai.
En fonction de la progression et de l'engagement de votre enfant, il pourra être amené à changer de groupe en cours d'année.

Afin de permettre la bonne marche des entraînements nous vous demandons :

- D'être régulier et ponctuel aux séances d'entraînement.
- De vous assurer de la présence du responsable avant de laisser votre enfant.
- De signaler ou d'excuser toute absence auprès des moniteurs (email ou téléphone).
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents/du tuteur légal après que les moniteurs aient donné l'autorisation de regagner le vestiaire.

L'association se réserve la possibilité de changer ou d'annuler les horaires en fonction des disponibilités des moniteurs et des salles.

9. Tenue vestimentaire

- Pour les entraînements, porter une tenue adaptée, avoir les cheveux attachés en fonction de la discipline, ne pas porter de bijoux.

- Lors des compétitions, les sportifs doivent porter la tenue réglementaire fournie par le Club.
- Le prêt de cette tenue est inclus dans la cotisation.

10. Compétitions

- Seuls les sportifs identifiés par les cadres et responsables, s'entraînant dans un groupe adéquat, pourront participer aux compétitions. Chaque sportif compétitif suivra les cours avec assiduité.
- Le club règle les frais d'engagement pour chaque sportif et pour chaque compétition, par équipe et en individuel. Le sportif sélectionné pour les compétitions est tenu d'honorer sa sélection et ne pourra se désister sans motif valable. En cas d'absence non justifiée et sur décision de la direction, les frais d'engagement seront à la charge des parents. Les déplacements en compétition se feront par les parents. En cas d'incapacité, l'entraîneur pourra aider à trouver une solution. Certains déplacements se feront sous couvert du club en transport en commun ou covoiturage.

11. L'engagement associatif

Notre association (encadrements et dirigeants) fonctionne principalement sur le bénévolat. Nous faisons le maximum pour vous satisfaire et nous souhaitons en retour qu'il en soit de même de votre part.

Ainsi pour le respect de l'investissement des bénévoles nous vous demandons :

- de lire les circulaires ou mails, d'y répondre dans les délais et de tenir vos engagements.
Un calendrier des manifestations et compétitions de la saison vous sera remis en début de saison.
Nous vous demandons de tenir compte de ces dates pour programmer vos sorties familiales.

• de participer aux animations (Spectacles – Organisation de compétition – Tombolas...) qui permettent à l'association d'avoir un budget équilibré en fin de saison, la cotisation ne couvrant qu'une partie de nos dépenses (licence, assurance, salles, matériel, formation de l'encadrement, inscriptions et déplacements aux compétitions).

Les manifestations que nous organisons permettent aussi à nos jeunes de s'impliquer dans la vie associative, ce qu'ils apprécient généralement.

La participation aux manifestations organisées par le club (spectacle, tombolas...), fait partie des obligations du sportif et peut entraîner des sanctions en cas de manquement.

12. Sanctions

En cas de non-respect des règles, la direction peut prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité de la faute.

Avant toute sanction importante, la personne concernée pourra présenter ses observations lors d'un entretien avec la direction.

En cas de situations litigieuses, la direction se réserve le droit d'interdire l'accès au club à titre conservatoire dans l'attente d'un examen du dossier.

13. Dispositions diverses

Le présent règlement peut être révisé à tout moment par le Comité, après consultation du bureau et information des membres.

Tout sujet non prévu par ce règlement relève de l'appréciation du Comité qui statue dans l'intérêt du club et de ses membres.

L'acceptation du présent règlement est une condition indispensable à l'adhésion et au maintien de la qualité de membre du club.

Ce règlement vise à promouvoir l'esprit sportif, la responsabilité, l'inclusion et le respect de chacun au sein du club. Son respect est le gage du bon fonctionnement et du développement harmonieux de la structure. Toute suggestion ou demande de modification peut être adressée à la direction qui s'engage à étudier chaque proposition avec attention

Herrlisheim le 03/06/2026

Le Comité